

Bachelier : assistant de direction option : médical

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AD222 Médical 3			
Code	ECAM2B13AM222	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Catherine RAUX (catherine.raux@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement s'inscrit dans le développement des connaissances théoriques et pratiques indispensables à la maîtrise de la spécificité médicale.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
 - 1.6 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en secrétariat de direction**
 - 3.2 Utiliser adéquatement les technologies de l'information et de la communication
 - 3.3 Dactylographier avec rapidité et efficacité
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.3 Rechercher, sélectionner, vérifier, comparer, synthétiser, hiérarchiser les informations

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant devra être capable:

1. De mobiliser ses connaissances théoriques en anatomie, physiologie, pathologie et terminologie médicale afin de renforcer son identité professionnelle.
2. De dactylographier et/ou corriger des protocoles de médecine interne, radiologie, rhumatologie, pédiatrie, gynécologie, gériatrie, neurologie, neuropédiatrie etc. Il disposera ces protocoles selon la disposition américaine ou bloc à la date.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECAM2B13AM222A Correspondance médicale 36 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECAM2B13AM222A Correspondance médicale

20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : assistant de direction option : médical

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Correspondance médicale			
Code	20_ECAM2B13AM222A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Catherine RAUX (catherine.raux@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les premiers cours seront consacrés à la dactylographie de protocoles dictés par le professeur (débit de parole plus lent et aucun bruit de fond, donc plus «faciles»). Progressivement, passage à la dactylographie d'enregistrements plus complexes toujours dictés par le professeur mais avec un débit de parole plus rapide. Parallèlement, correction - **dans un temps imparti** - de protocoles dactylographiés par le professeur contenant des erreurs orthographiques (termes médicaux et orthographe d'usage). Cet exercice prépare au système de reconnaissance vocale de plus en plus utilisé dans les hôpitaux (relecture et correction de protocoles déjà dactylographiés).

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de dactylographier et/ou corriger des protocoles de médecine interne, radiologie, rhumatologie, pédiatrie, gynécologie, gériatrie, neurologie, neuropédiatrie etc. Il disposera ces protocoles selon la disposition américaine ou bloc à la date.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les premiers cours seront consacrés à la dactylographie de protocoles dictés par le professeur (débit de parole plus lent et aucun bruit de fond, donc plus «faciles»). Progressivement, passage à la dactylographie d'enregistrements plus complexes toujours dictés par le professeur mais avec un débit de parole plus rapide. Parallèlement, correction - dans un temps imparti - de protocoles dactylographiés par le professeur contenant des erreurs orthographiques (termes médicaux et orthographe d'usage). Cet exercice prépare au système de reconnaissance vocale de plus en plus utilisé dans les hôpitaux (relecture et correction de protocoles déjà dactylographiés).

Démarches d'apprentissage

Tous les protocoles dactylographiés par les étudiants seront corrigés collectivement avec la plupart du temps projection de la correction et justification des erreurs relevées. Si nécessaire, à la demande de l'étudiant, une correction individuelle sera réalisée.

Tous les protocoles à corriger seront aussi revus en classe et les erreurs justifiées.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les corrections des deux types de protocoles seront postées sur ConnectED de façon à ce que l'étudiant puisse s'entraîner en les reproduisant autant de fois qu'il le souhaite.

Sources et références

Matériel de lecture (sténorettes, PC, pédaliers, écouteurs, cassettes originales ou enregistrements MP4).
Enregistrements et protocoles originaux provenant pour la quasi totalité du Grand Hôpital de Charleroi (GHdC) avec l'accord des médecins pour une utilisation dans le cadre d'un entraînement sur des "pièces authentiques".

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours (récapitulatif des termes médicaux rencontrés dans les différentes spécialités).

Les corrigés de tous les protocoles à dactylographier et à corriger.

Supports déposés sur connectED au regard de cette UE.

4. Modalités d'évaluation

Principe

En fin de Q1, examen pratique divisé en deux parties (comptant chacune pour 50 %) :

- protocole à corriger (4 pages) **dans un temps imparti** ;
- protocole à dactylographier (+/- 10 minutes d'enregistrement - marge de 10 %) **dans un temps imparti**.

Les modalités opérationnelles sont postées sur Connected dans cette UE.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exp	100			Exp	100

Exp = Examen pratique

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).